



## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIAL  
DE  
LOUCHATS  
1 place du souvenir  
33125 Louchats  
Tél : 05 56 88 51 42  
secretariat@louchats.fr  
clt : 14-11-2024 Procès verbal.docx

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre à 19 heures le Comité d'Action Social de Louchats, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc VIGUIÉ, Président.

Date de la convocation du conseil syndical : Le 12 11 2024

### Nombre de conseillers

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 8

**ouverture de de la séance : 19h00**  
**fermeture de la séance : 19h40**

**Présents** : Mme DARRIEUSSECQ Macha, Mme DEKENS Angélique, Mme Élisabeth MARSETTI, Mme MOLINERO Marie-Carmen, Mme Monique PARRET, Mme Lisa REYNAL, Mme Arlette RIVAULT, M. VIGUIÉ Marc.

**Absents** : Mme BIXEL Corinne a donné pouvoir à Mme MOLINERO Marie-Carmen

**Secrétaire de séance** : Mme Molinero Marie Carmen,

Monsieur Marc Viguié président après avoir fait un bref rappel des actions entreprises depuis avril 2024 suite aux décisions du conseil, explique que dans le cadre de la commission action sociale Corinne Bixel a reçu Mme Léa Dupuy. M et Mme Dupuy ont deux enfants un garçon de 5 ans et une fille de un an. Elle a expliqué la situation financière délicate à laquelle ils sont confrontés. Elle a en particulier évoqué le problème de passoire thermique dans laquelle il vivait en 2023, qui a engendré une facture d'électricité de plus de 3000 €. Monsieur Dupuy a entrepris des travaux pour améliorer l'isolation de leur domicile. Cette facture plombe leur budget et il n'arrive pas actuellement à résorber celle-ci sans mettre en grand difficultés le reste des dépenses incompressibles auxquelles ils ont à faire face.

Sur le conseil de Corinne j'ai reçu M Thomas Dupuy pour obtenir des éclaircissements détaillés sur cette situation et le convaincre d'accepter l'aide communale pour le sortir de cette situation.

Il a confirmé les propos de son épouse et il m'a détaillé les mesures qu'ils avaient entreprises pour assainir leurs finances. La mesure la plus efficace a été le fait que Madame Dupuy maintenant travaille à temps partiel en raison de son état de santé mais aussi une gestion très serrée de leurs dépenses.

Je l'ai convaincu d'accepter de bénéficier pendant une période des colis de la banque alimentaire pour réduire leurs frais dans le domaine alimentaire et de l'hygiène.

Il reste malgré tout pour eux une épine dans le pied due à une facture EDF de 3173,27 qui comme je vous l'ai expliqué en amont plombe leur volonté de redressement de leurs finances.

Les délégués ont demandé des précisions sur la situation en particulier sur la nature du logement un mobil home agrandi par une partie chalet en bois que M Dupuy isole progressivement pour en améliorer le rendement calorifique. Ils ont aussi évoqués les aides possibles à travers les services d'EDF ou les services sociaux.

À l'issue de ces discussions et éclaircissements Monsieur le président a proposé d'attribuer une aide financière à ce couple pour laquelle il proposait la somme de 400 à 500 euros.

Il a soumis cette proposition au vote du conseil. Les délégués se sont montrés tous d'accord sur le principe de cette aide mais très vite ils ont évoqués le montant retenu qu'ils jugeaient trop faible par rapport au montant de la facture à effacer.

Monsieur le président a demandé quel montant ceux ci souhaitaient voir attribuer. Les délégués qu'il serait souhaitable que la participation du CCAS soit au moins d'environ 1000€.

après un tour de table sur la somme évoquée qui manifestement avait l'assentiment de l'ensemble des délégués Monsieur le président a proposé de retenir le montant de 1000€ pour l'aide au paiement de la facture EDF N° 35 013123 697 du 31/10/2024 d'un montant de 3173,27€

Soumis au vote des délégués ceux-ci retiennent l'unanimité cette proposition. Il est donc décidé de versé cette somme aux époux Dupuy qui devront fournir au CCAS un justificatif de l'utilisation de cette aide pour le paiement de la facture en objet.

La séance est levée à 19h40

Le Président du CCAS  
Marc VIGUIÉ

La secrétaire de séance

